

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 25 (1995)  
**Heft:** 5: Spécial Sion

**Artikel:** Valais : l'engagement d'Eloi Glardon  
**Autor:** Preux, Françoise de / Glardon, Eloi  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-828948>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Valais: L'engagement d'Eloi Glardon

*Comptable de formation, Eloi Glardon a d'abord travaillé à la CNA et à la direction de la Caisse maladie Helvétia. Délégué syndical, il a ensuite été appelé, par Caritas Suisse à structurer les œuvres sociales de l'Église. Aujourd'hui, il s'occupe activement des aînés valaisans...*

**J**e voulais m'engager dans le social pour les personnes âgées, quand le temps de la retraite serait venu; mon voeu s'est réalisé!» Eloi Glardon préside la Fédération valaisanne des retraités, préretraités et rentiers AI, créée en 1991, qui compte environ 5000 membres sur les quelque 35 000 rentiers du canton.

«Les membres fondateurs formaient une équipe plutôt mélangée autour d'un noyau sierrois: Marie Tschopp, assistante sociale, Heidi Delberg, la veuve du lion socialiste, Marie Rywalski et son frère Léopold, directeur de Pro Senectute, Paul Revaz, Marcel Savioz et Gustave Masserey. J'ai pris le train en marche en tant que représentant de Caritas pour les personnes âgées» explique Eloi Glardon.

L'inventaire des associations existantes laissait apparaître un crâneau inocué: «Nous avons décidé de nous consacrer à la défense des retraités dans le domaines de l'AVS, des assurances complémentaires et de l'assurance-maladie. Neutre du point de vue confessionnel et politique, la Fédération constitue un front commun».

Eloi Glardon poursuit: «Nous sommes la première génération à



**Eloi Glardon avec son petit-fils**

expérimenter l'AVS. Et nous avons à résoudre les problèmes de ceux qui n'ont que ces prestations comme moyen d'existence, le deuxième pilier datant de 1985. Comme celui-ci mise sur la capitalisation au détriment de la solidarité, nous devons rectifier le tir.»

## La voix au chapitre

Ainsi, la Fédération dispose de deux commissions permanentes, qui traitent des problèmes de l'AVS, notamment des demandes de prestations complémentaires et de ceux des caisses-maladies, particulièrement des primes.

Membre de la Fédération suisse, la Fédération valaisanne a obtenu le statut consultatif sur le plan cantonal, après la session du Parlement des Anciens, tenue à Sion le 14 avril 1994. Eloi Glardon en fut l'infatigable organisateur.

«Un article sur le Parlement des jeunes tenu à Genève en mars 1993, m'a donné l'idée d'organiser, en Valais, une assemblée pour les personnes âgées. J'ai été estomaqué de

l'adhésion des gens à ce projet», raconte-t-il.

Ces commissions, où se sont retrouvés d'anciens députés démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes des différentes régions, ont planché sur les thèmes du dialogue entre les générations, des moyens d'existence des rentiers, des droits et des devoirs des aînés et de la relation entre la famille et les personnes âgées.

Le 14 avril 1994, 168 délégués (dont une moitié de femmes) siègent au Grand Conseil, sous la présidence de l'ancien Conseiller d'Etat, Wolfgang Loréstan, en présence de M. Raymond Deferr, président du gouvernement et du res-

ponsable valaisan des Affaires sociales, Serge Sierro. Au terme de la présentation des rapports des commissions, le plenum vote les résolutions à l'unanimité. «Un consensus extraordinaire dans cet hémicycle», relève Eloi Glardon.

L'une demande que soit abolie la limite d'âge de 70 ans dans les commissions traitant des problèmes relatifs aux personnes âgées. Elle sera acceptée par le Conseil d'Etat et une liste de noms a été déposée à la Chancellerie. «Il est indispensable que nous ayons voix au chapitre quand nous sommes concernés...» plaide Eloi Glardon.

Une autre, primordiale à ses yeux, réclame des mesures favorisant le maintien à domicile; il dénonce, en effet, la pression exercée dans certaines communes, où les homes n'affichent pas complet et sont en quête de pensionnaires.

La prochaine session est fixée en avril 1996. Le bureau est déjà au travail pour préparer l'ordre du jour. Eloi Glardon a du pain sur la planche.

*Françoise de Preux*